CONDITIONS :

PRIX DES ABONNEMENS AN ... payable six mois d'avance : ce ... A moins d'abonnement ne sera arrêté, à moins que les ar... ... ne soient payés, et à moins que celui qui voudra ... ... commencer, n'en ait fait connaître son in... ... AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours ... la publication du semestre courant.

Les avis paroissiaux et ANGLAIS ET EN FRANCAIS, ... piastre par carré de cinquante lignes pour la ... insertion, et 50 cents pour les insertions subsé... ... DIX LIGNES, ou moins.

... nombre d'insertions ne sera pas limité, ... publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ... qui les ont envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les ... à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à ... qu'on n'indique quelqu'un de ville chargé de payer ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE,

Le bateau à vapeur ATLAS, capt. Eldridge, partira du bout du chemin à coulisses mercredi 19, à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

SLOO & BYRNE.

7 mars—3

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine ... à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

POUR MATAMOROS.

La goëlette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à

E. W. GREGORY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, SARAH & CAROLINE, capitaine Priner, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à

HARRISON, BROWN & Co.,
rue Royale No. 117

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira ... Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

LOGDEN & Co.,
rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fs. PERRET & GALLY,
rue Royale, No. 99

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 3 à 300 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à LOGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour frêt et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou face du poteau No. 76, ou à

LOGDEN & CO,
rue Gravier, No 60.

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. LE BLANC,
rue Royal, No. 103

POUR TRIESTE. (passage seulement.)

Le brick fin voilier, WILLIAMS, capitaine Toner, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
6 mars rue Royale, No. 117

A FRETER.

La goëlette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leidersdorff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
1 mars rue Royale, No. 103.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS,
1 mars rue Ste. Anne, No. 52.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées ... navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent ... des droits. Pour le complément du fret, ou ... passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
1 mars rue Toulouse, No. 27.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, BELLA-ANITA, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
10 janv rue Toulouse, No. 27.

POUR BELIZE (Honduras.)

La goëlette GLEANER, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
11 fév rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le bon navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge: Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
11 fév Rue du Canal, No. 72.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent ... les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
5 fév rue Toulouse, No. 27

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser

HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 2 à 300 balles coton en passage, s'adresser à

Fs. PERRET & GALLY,
11janv rue Toulouse.

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de long, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 janv B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenne. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'enceignoire par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

REÇU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co., rue de la Levée, No. 8.—Baume prophylactique, anti-cholérique, ... contre le choléra, élixir odontalgique, poudre dentifrice, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quel usage spécialement ces médicamens composés et la manière de ... 23 jan

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Batut Lartigue f. c. l. sont invitées ... leurs comptes au bureau de M. Octave de Armas, ... St. Louis, No. 43. 19 mars—3

Succession de Samuel Hart.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

13 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Succession de Jean Gourjon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toute autre personne que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. O'Duhigg, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.

13 mars W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS D'ADMINISTRATEURS.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes ayant des réclamations contre les successions de Thomas C. Dawson, Peter McCommiskey, Justin Reynolds, Martin Bosman et Eugène Flannagan, d'avoir à les présenter au soussigné Régister des Testaments et administrateur des susdites successions, sous dix jours, à dater de la présente publication, afin que les fonds en mains appartenant aux dites successions, soient distribués parmi les personnes y ayant droit.

19 mars W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Wm. Fadeuilhe.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. L. Boisnare administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis entre les créanciers conformément au dit compte, et le dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

19 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 20 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Eléonore Rabassa, veuve Jean Pignegly, les esclaves suivans, savoir :

1°. Ambroise, âgé d'environ 61 ans, palfrenier.
2°. Joseph, nègre, âgé d'environ 61 ans, charretier,
3°. Lionette, négresse âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière, adonnée à la boisson, et ses quatre enfans, nommés Silvie, mulâtresse de 8 ans, Victor de 6 ans, Mélanie de 4 ans et Julie de 4 mois.
4°. Nancy, négresse, âgée de 51 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière.
5°. Ben, nègre âgé d'environ 31 ans, bon cocher et domestique de maison.
6°. Michala, mulâtresse, âgée d'environ 23 ans, bon sujet et domestique de maison, propre à tout, bonne garde malade, parlant français et anglais.
7°. Patience, négresse, âgée d'environ 23 ans, depuis son enfance dans le pays, domestique de maison, bonne gardienne d'enfans, marchande de lait, bon sujet et un peu cuisinière.
8°. Lizzi, négresse, âgée d'environ 29 ans, bon sujet, propre à tout, marchande de lait, parlant le français et l'anglais.
9°. Henry, griffe, âgé d'environ 33 ans; cocher un peu ouvrier.
10°. Laurence, mulâtre, âgé d'environ 22 ans, bon cocher, palfrenier, domestique de maison et barbier.
11°. Goy, nègre, âgé de 27 ans, bon cocher et seillier, bon sujet.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 fév

Le soussigné prévient ses amis et le public qu'il vient de faire l'acquisition de la pharmacie de M. Prats, située rue Royale, No. 123, entre St. Louis et Conti ; on trouvera constamment dans son établissemens un assortiment complet de Drogues, Médicamens, Produits Chimiques, Instrumens, de Chirurgie, &c., de première qualité, et à des prix avantageux. Les commandes des Messieurs les habitans de la campagne seront exécutées, avec zèle et exactitude ; les mêmes soins seront portés dans l'exécution des ordonnances de médecins. Il ose espérer que la manière de remplir des devoirs que lui impose sa profession lui méritera la confiance de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui.

17 mars—a A. A. PEYCHAUD.

Il a été conduit chez le soussigné, depuis le 11 courant, par un nègre dont il ne connait pas le nom, un CHEVAL rouge, poil être ferré; n'ayant eu aucune nouvelle du dit nègre, il prie le propriétaire de venir le réclamer, en payant tous les frais qu'il aura conté.

NICHOLAS DUCLOUS,
En face de la presse-à-coton de M Freret, rue St. Charles. 17 mars—3

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marronne de chez le soussigné, le 9 du courant, la mulâtresse nommée JANE, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine) elle a amené avec elle son enfant Emilie, âgée de 18 mois; Jane parle très bien l'anglais et le français.

La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la conduira chez M. Charles Forstall, rue Dumaine, No. 25.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat.

17 mars—10 VALSIN FORTIER.

ESCLAVE MARRON.

DETENU à la maison de police de Donaldson. Il a été conduit à la geole le 22 février, un nègre, disant s'appeler WILLIAM HOLY, se disant libre, il a été laissé par le bateau à vapeur Warron, capitaine Longcoke, le marin constatant qu'il était citoyen américain, il était chauffeur à bord du dit bateau, il est âgé d'environ 30 ans. Il a une bosse au front du côté gauche, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces ; il est de faible complexion ; il parle que l'anglais.

Le proprietaire est requis de le retirer en se conformant à la loi. Donaldsonville, 26 février 1834.

ROBERT SCOTT,
10 mars—4 pour H. TREILLE, shérif

Par le Sarah & Caroline.

ANGLAIRE annonce au public qu'il vient de recevoir de Paris, une partie d'argenterie, tel que, couverts à filets, assortiment complets avec boîtes, cuillers à soupe, do. à ragout, do. à café, do. à sucre, pince à sucre, poilons pour enfants; tasses pour goûter le vin, huilliers, couteaux à poisson. Aussi, un assortiment de jolies boîtes à musique, avec airs nouveaux et peintures.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'étant sur son départ pour France, il vendra au plus juste prix tant en gros qu'en détail.

ANGLAIRE,
19 mars rue Royale, No. 230

CHAPEAUX ET SOULIERS.

EN débarquement du navire Cornelia et Huntsville, de New-York, Chapeaux de soie de 1ère. qualité et dans le dernier genre; Chapeaux blancs de Castor; do. noirs, do. pour enfans, de différentes qualités.

De plus, un grand assortiment de Bottes, Brodequins et Souliers pour hommes, pour femmes, et pour enfans, à vendre à bon marché par WM. HOLMES & CO,

A l'enseigne des deux bottes d'or, Nos. 79 et 92, rue de la Levée. 17 mars

2 BALLOTS cotonnade française, reçus par le navire Sarah & Caroline, du Havre, à vendre par

17 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

Le soussigné vient de recevoir et a en débarquement des navires Huntsville et Nashville, en ligne directe de New-York, en un très court passage, un nouvel assortiment de graines de jardinage fraiches, qui le mettent à même de satisfaire les besoins de ses pratiques de la ville et de la campagne. S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH.

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.
17 mars

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 3ième. jour de janvier 1829 ; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubry Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle. Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

[L. S.] A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
25 fév—30 Secrétaire d'Etat.

CHECK sur New-York et Philadelphie, à vendre à la ... BANQUE DE L'UNION.
13 mars

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, 20 *février* 1834.

ON recevra à ce bureau des propositions cachetées jusqu'au 25 de mars prochain, pour provisions à fournir aux officiers non-commissionnés et aux marins du Revenue Cutter Ingham, pendant l'espace d'un an, à dater du 1er. avril prochain. Les rations pour le service du Cutter, sont les mêmes que celles allouées au service de la marine, et consistent dans les articles mentionnés, le tableau ci-après, savoir :

Jours de la semaine.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	Par semaine.	
Graisse.	1-4				1-4			1-2	livres de
Fromage.			2		4			6	
Bœuf.	11-4			1	11-4			31-2	livres de
Porc.							1	3	
Farine.	1-2				1-2			1	livres de
Pain.	14	14	14	14	14	14	14	98	onces de
Buerre.						2		2	
Sucre.								7	livres de
Thé.	4 onces par semaine.							4	
Pois.							1	2	
Riz.								10	livres de
Melasse.								10	
Vinaigre.								10	
Liqueurs.								4	cent pintes de

Le nombre requis pendant l'année est estimé à neuf mille. Les propositions spécifieront le prix par ration, auquel le contracteur consentira à les délivrer, par telles quantités que de temps à autre on demandera qu'elles soient délivrées à bord du dit cutter à

Les rations devront être d'une qualité bonne et saine, et approuvées par le collecteur, et les différents articles formant la ration seront délivrés à bord du Cutter dans de bons et suffisans barils et le contenu sera marqué distinctement sur chacun. Il sera convenu que le contracteur s'obligera à fournir, sous un temps raisonnable toutes les fois qu'il sera requis par le capitaine du Cutter, avec l'approbation du collecteur (n'excédant pas l'un dans l'autre, un jour par chaque semaine) telle quantité de viande fraiche et de légumes, qui pourra être l'équivalente aux portions correspondantes de la ration allouée au service de marine.

20 fév—12,2,p8 MARTIN GORDON, collecteur.

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

TP. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par Fs. PERRET & GALLY,
2 mars rue Toulouse.

HARPE A VENDRE.

CETTE Harpe est de la fabrique de Chaillot, l'un des premiers fabricans de Harpe, de Paris, et qui a gagné une médaille à l'exposition de 1827. Elle est neuve, très bonne et très élégante, et est munie de cordes de rechange et d'une boite à compartimens pour les mettre. La pareille a été vendue $500 comptant, et celle-ci (le propriétaire partant) sera donné pour $300. S'adresser pour la voir et pour traiter le marché chez B. Casey, marchand de musique et d'instrumens, rue du Camp, No 19.

13 mars—6

LES soussignés reçoivent de France et de New-York, par le navire Huntsville, et offrent à vendre à des prix modérés,

100 pièces Mousseline blanche pour moustiquaire; 3 caisses do. pour meubles; 3 do. pour robes; 2 caisses Mouchoirs en fil; 3 do. batiste vignette en couleur; 2 do. linge de table qualité supérieure; 4 do. étoffes d'été; 4 balles toile à draps française; 2 caisses Mouchoirs en coton ; 4 malles mouchoirs Madras fond puce.

13 mars BORDERES FRERES.

EN DEMANDE : 70 actions de la compagnie d'Assurance des Négocians. S'adresser à

8 mars P. J. TRICOU, rue St. Louis.

PROPRIETE A VENDRE.

CHINCHUBA.

CETTE propriété appartenant à la succession du Juge Lewis, est située sur l'autre côté du Lac Pontchartrain, éloignée d'environ 18 milles de la tour, dans une direction à peu-près nord, et à 2 milles de Mandeville, 4 milles de Madisonville, et à 8 milles de Covington, on peut se rendre à tous ces endroits par d'excellentes routes. Les bateaux à vapeur allant à Madisonville passent à une petite distance de la maison. Ce lieu charmant était autrefois connu sous le nom de "*Paradis*", et est probablement l'endroit le plus salubre et le plus agréable près de la Nouvelle-Orléans. On ne peut nulle part trouver un point plus convenable pour y passer l'été, comme il est démontré par le plan. Le terrain s'avance dans le lac en forme de demi-cercle, et ainsi est exposé à tous les vents qui dominent le plus ordinairement pendant l'été. Les bains y sont très salutaires, et le poisson y est très abondant, ainsi que le chevreuil et le gibier de toutes les espèces à environ 20 acres du lac, il y a une source d'eau pure, fraiche et des plus salutaires, qui en tout temps peut suffire à 5 ou 6,000 personnes. Ce n'est pas la seule source, mais c'est la plus considérable à plusieurs milles à la ronde. Comme cette source restera la propriété des acquéreurs, elle sera du plus grand avantage à tous, ce terrain est plus élevé que tout autre dans les environs du Lac, ce qui a été prouvé lors de l'ouragan de 1830.

Sur cette propriété, à la distance de 200 pieds du Lac il y a une maison de maître très commode, et assez spacieuse pour une grande famille, et qu'à peu de frais on peut mettre en parfait état. Il y a aussi de bonnes écuries, des cabanes à nègres, grange, pigeonniers, &c. Le sol est très fertile; le bois est composé de chênes, noyers et châtaigniers. On ne doute pas que cette terre ne soit propre à la culture de tout ce qui croit sur les rives du Mississipi. Il y a des groupes de chênes majestueux, qui en été forment des embrages des plus agréables.

A peu près vers le milieu de cette propriété est un wharf qui s'avance à plus de 900 pieds dans le lac, et à l'extrémité duquel il y a de 7 à 9 pieds d'eau à marée ordinaire. Il est construit très solidement, et de très bons matériaux, et avec de l'entretien peut durer un siècle. Sur cette jetée, ou wharf, est un chemin à coulisses, et un char pour le transport de bois et d'autres objets. En vendant cette propriété l'usage gratis et commun de ce wharf est garanti aux acheteurs.

Toute la façade de cette propriété sur le lac est divisée en terrains d'un demi arpent de face, sur sept arpents de profondeur. Le derrière de la façade est de cette terre, est divisé en terrains de différentes dimensions.

Des avenues à des distances convenables coupent la terre à angles droits, nord et sud, est et ouest : il y a une route publique de la source au wharf.

Le public est prié de vouloir bien examiner le plan de cette propriété, exécuté par M. Bourgeol, et maintenant exposée à la bourse de Hewlett, elle sera mise en vente, le samedi, 22 du courant, à 10 heures, à la dite Bourse, et sera vendue par lots, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets et hypothèques sur la propriété vendue.

En même temps, et au même endroit on exposera en vente, plusieurs terrains de prix situés dans le faubourg Clouet, ainsi que la maison, qu'habitait le juge Lewis, et aussi plusieurs esclaves de prix.

19 mars—4

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Prouves—Attendu que W. W. Stewart a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Warren W. Green, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

19 mars F. DUGUE, juge.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ST. LEON a transféré son bureau dans la rue Conti, No. 48. 18 mars—3

1000 SACS DE PITRE, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 mars Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

RECU par le Chestor venant du Havre, et à vendre par le soussigné : 4 caisses Eau de vie de Dantzic; à do. crême de thé; 3 do. sirop de groseilles, 1 do. crême de framboises; 1 do. crême de rose; 2 do. crême de noyau Phalzburg; 1 do. crême de cachou; 1 do. huile de Rhum; 1 do. de kirsch; 1 do. maraschino, No. 1; 64 pots geelée de groseilles, coings et prunes; 20 do. fraises, pêches, et abricots, 1 caisse conserves de Colin, telles que: saumon, dindes, poulard, faisans, jambon, alloettes, &c., puis encore des petits pois, des pointes d'asperges, des champignons &c. J. E. LOREILHE,
13 mars encoig. Bourbon & Douane.

A VENDRE par les soussignés : 100 sacs Café; 110 caisses Sucre blanc; 100,000 Cigarres 1ère. qualité, dernièrement arrivés par la goëlette Intrepide.

GARCIA, BUYO & CO,
4 m rue Ste. Anne, No. 7.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—En vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 27 Février dernier, sur la demande des executeurs de feu Samuel Livermore et du tuteur des légataires.

Il sera exposé en vente par le soussigné, Régister des Testamens, Samedi le 19 Avril à midi, à la Bourse les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du dit défunt, savoir :

1o. Les SIX TERRAINS, situés au faubourg St. Marie et désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq six et sept, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1832; lesdits Terrains sont contigus et mesurent, en mesure anglaise, chacun, vingt sept pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie sur 127 pieds dix pouces de profondeur plus ou moins, seront vendus à deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, du huit Février dernier (1834) en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; les billets donnés pour les trois derniers termes portant intérêt à raison de huit pour cent par an du huit Février 1836.

2o. Les sept LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Hevia et Carondelet, au faubourg Ste. Marie, et désignés par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, daté le 29 Juin 1832 : lesdits terrains furent acquis par ledit défunt de James Pooch, John Davey Bein et James Boyd Hullin, par acte passé pardevant G. R. Stringer, alors notaire, le 8 avril 1833, seront vendus à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

3o. Le LOT DE TERRE No. 104, acquis par le défunt et S Edward Yorke, situé au dit faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Girod par le Lot No. 105, et du côté de la rue Julie par les lots Nos. 103 et 102, lequel lot sera vendu, en entier, par consentement du dit S. Edward Yorke ; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

33 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Le Lot No. 9 ayant 26 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur à une allée de 25 pieds de l'usage commun des Ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 27.

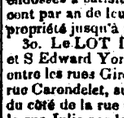

Le Lot No. 10 ayant les mêmes dimensions,
Le Lot No. 11 " " do
Le Lot No. 12 " " do
Le Lot No. 13 " " do
Le Lot No. 14 " " do
Le Lot No. 15 " " do
Le Lot No. 16 " " do
Le Lot No. 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.

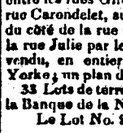

Le Lot No. 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 220 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots 19, 20, 21, 22 et 23.

Le Lot No. 19 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 20 " " do
Le Lot No. 21 " " do
Le Lot No. 22 " " do
Le Lot No. 23 mesurant 28 pieds sur 120.
Le Lot No. 31 ——— Dans le morceau de terre de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et 25 pieds à la rue des Tritons, sur 101 pieds 3 p. de profondeur sur la ligne du lot No. 33 et 24 pieds 4 p. aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 36

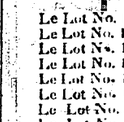

LOTS DE TERRE dans l'ilet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons.

Le Lot No. 64 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds, d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

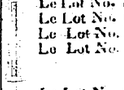

Le Lot No. 65 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 66 " " "
Le Lot No. 67 " " "
Le Lot No. 68 " " "
Le Lot No. 69 " " "
Le Lot No. 70 " " "
Le Lot No. 71 " " "
Le Lot No. 72 " " "
Le Lot No. 73 " " "
Le Lot No. 74 ayant 29 pieds huit pouces de face à la rue Julie sur 128 pieds de face à la rue Baronne, lequel doit former l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippe, Julie et des Tritons et "Mobile Landing."

Le lot No. 101, ayant 26 pieds de face au Mobile Landing sur 100 pieds 3 pouces de profondeur entre les lots nos. 100 et 102.

SIX lots de terre entre les rues St. Pierre St. Paul et Julia street Landing.

Lot no. 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 23 pieds 8 pouces dans la profondeur et 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

Lot No. 146 ayant 26 pieds sur 120.
Lot No. 147 mêmes dimensions,
Lot No. 148 " "

LOT de Terre, entre la rue du Bassin et le Faubourg Saulet.

Lot no. 320, ayant 25 pieds de face au Covington Landing, sur 100 pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots de terres furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de la banque, par acte au rapport de Greenbury Rid. Strinfier, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au-delà de dix ans en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan des quels susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, notaire public, successeur de G. R. Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

5o. HUIT Lots de Terre, situés au faubourg Delord, dans les rues Pocyfarré et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833.

Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Foucher et Pocyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le Lot No. 2 att. au lot No. 1, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 3 " " No. 2, " do do
Le Lot No. 4 " " No. 3 " do do
Le Lot No. 5 " " No. 4, " do do
Le Lot No. 6 attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le Lot No. 7 att. au lot No. 6, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots no. 1, 2, 3, 4 et 5 est borné dans sa profondeur par une partie du lot no. 6.

6o. VINGT-QUATRE Lots de Terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation et désignés sur un plan de 29 lots de terre, dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la Ville, le 9 Janvier 1833, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

Le Lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles.
Le Lot No. 6 att. au No. 5, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 7 " " No. 6, " do do
Le Lot No. 8 " " No. 7, " do do
Le Lot No. 9 attenant au no. 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le Lot No. 10 att. au No. 9, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 11 " " No. 10, " do do
Le Lot No. 12 attenant au No. 11, et formé l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la dernière rue, plus ou moins.

Le lot No. 13, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue du Bassin, sur 107 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, attenant au lot No. 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin, sur 109 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 15, attenant au lot No. 14, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 16, attenant au lot No. 15, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 17, attenant au lot No. 16, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 18, attenant au lot No. 17, mesurant 27 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 5 lignes.

Le lot No. 19, formant l'enc